REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal: 33

L'AN deux mille dix-huit, le **28 juin** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 juin, s'est réuni en session

ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle

Nombre de Conseillers

Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre

en exercice : 33

PECOUL, Maire

PRESENTS:

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET (à partir de la question n° 4), LAFOND, M. LAMY (à partir de la question n° 3), Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MM. PAILLONCY, PERGET, PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. ROUX, Mmes SANNAT,

Nombre de votants :

SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

33 <u>ABSENTS</u>:

Date de convocation :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

22 juin 2018

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

Date d'affichage:

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

5 juillet 2018

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 3

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

absent aux questions n° 1 et 2

Mme Elizabeth MONTFORT, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Daniel GRENET

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20180628-DELIB180620-DE Date de télétransmission : 03/07/2018 Date de réception préfecture : 03/07/2018



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 JUIN 2018**

QUESTION N° 20

OBJET: Partenariat avec l'Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne : avenant 2018 à la convention triennale

RAPPORTEUR: Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 13 juin 2018.

Labélisée par l'Unesco et pôle associé à la Bibliothèque National de France, l'AMTA est installée à Riom depuis de nombreuses années. L'agence assure des missions liées à la sauvegarde, la transmission, la promotion et la création à partir du patrimoine culturel immatériel de l'Auvergne.

De son côté, la Commune de Riom met en œuvre une politique culturelle ambitieuse et variée, dans les domaines du spectacle vivant, de l'enseignement et des pratiques artistiques ou encore de la conservation et de la valorisation d'éléments de patrimoine.

En vue de favoriser l'atteinte de ces objectifs communs, de valoriser et de développer des projets en partenariat, il est proposé de signer un avenant à la convention du 21 mai 2016 portant sur la période 2016 – 2018. Quatre axes de travail collectif y sont établis : spectacle vivant, pratiques artistiques, jumelage, découverte et promotion des patrimoines.

Sur la base de ces axes, un programme d'action est décliné annuellement, en précisant les moyens directs ou indirects apportés par les deux parties, pour la mise en œuvre des projets communs qu'ils entendent conduire.

Pour 2018, le partenariat portera sur plusieurs actions collaboratives entre l'Agence et les archives municipales, telles que décrites dans l'avenant y afférent.

Le Conseil Municipal est invité à :

approuver l'avenant 2018 à la convention triennale entre la Commune de Riom et l'AMTA et autoriser le Maire ou son représentant à le signer.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 28 juin 2018

Le Maire,

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20180628-DELIB180620-DE Date de télétransmission : 03/07/2018 Date de réception préfecture : 03/07/2018